

**OBJET : Création d'un terrain de Foot 5 - Demandes de subventions****EXPOSÉ**

Le Foot 5 né dans les années 1940 au Brésil avec le Futsal, connaît aujourd'hui un véritable essor en France. Ce sport se veut comme la pratique urbaine du football adaptée à tous les publics.

Il se joue sur un terrain dont les dimensions sont très proches d'un terrain de handball avec un revêtement synthétique et ceinturé par une palissade rigide pouvant être utilisée par les joueurs pour faire rebondir le ballon. Cette aire de jeu constitue également un formidable outil d'animation en complément des structures traditionnelles.

La Ville de Châteaubriant souhaite diversifier l'offre des équipements sur le territoire avec l'installation d'un 1<sup>er</sup> terrain de Foot 5 dans le quartier de la Ville aux Roses, classé quartier prioritaire au titre de la politique de la Ville en 2014, et objet de la signature d'un contrat de ville.

Ainsi, il vous est proposé de solliciter des aides auprès du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA), de l'Agence Nationale du Sport (ANS), et de l'Etat au titre de la politique de la Ville.

**DECISION**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de solliciter des aides financières auprès du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA), de l'Agence Nationale du Sport (ANS), et de l'Etat au titre de la politique de la Ville.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les demandes de subventions ou tous documents s'y afférents.

Les propositions sont adoptées par 28 voix  
Abstentions : 4 (M. BARON, M. GAUDIN,  
Mme ORAIN)

Fait et délibéré à Châteaubriant  
A l'Hôtel de Ville, le 6 avril 2022

Préfecture de Loire-Atlantique

044-214400368-20220412-4-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 12-04-2022

Publication le : 12-04-2022

Le Maire,  
Alain HUNAUT



Le Maire

Alain HUNAUT